

ARRETE MUNICIPAL n°93-2026

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale Chemin du Lavoir- Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 11/08/2026, formulée par le syndicat SEBA représenté par M. Guillaume SARTRE – 80 Avenue de la république – 07110 LARGENTIERE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre le syndicat SEBA de réaliser des travaux de pose de compteur-branchement aux réseaux - (Parcelles 699) chemin du Lavoir- 07110 VINEZAC - Commune de Vinezac (Ardèche).

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

MERCREDI 19 AOUT 2026 AU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

Article 2 :

Le syndicat SEBA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

Le syndicat SEBA est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- SEBA

Fait à Vinezac, le 13 Aout 2026

Le Maire,
André LAURENT

